

d'Allemagne, nous avons des objections à ce que l'on considère ces forces comme étant une anomalie alors que leur place dans l'architecture de la sécurité en Europe est essentielle.

Au contraire, comme je l'ai dit, le processus de l'intégration européenne doit devenir une des pierres de touche de la nouvelle architecture. Ces forces stationnées en Europe de la part des membres de la Communauté européenne, qui se sont... qui doivent être considérées dans l'objectif de l'union européenne, ne peuvent pas être incluses dans un plafond des troupes stationnées en Europe.

Notre engagement commun à une conclusion rapide des négociations des FCE ne nous offre pas d'autres possibilités que de saisir toute possibilité de donner de nouveaux élans aux négociateurs à Vienne. C'est la raison pour laquelle je propose que nous nous mettions d'accord, ici à Ottawa, en tant que représentants politiques de nos pays, à nous engager nous-mêmes à la conclusion des négociations des FCE au cours de cette année.

Sans aucun doute, il s'agira là d'une tâche herculéenne puisque nous devons régler tous les problèmes techniques, les détails techniques du Traité dans les délais que nous nous sommes fixé. C'est la raison pour laquelle je trouve que nous devrions essayer de définir des éléments communs, ici au cours de notre réunion à Ottawa, et les négociateurs à Vienne pourraient ensuite se fonder sur ces éléments communs pour aller de l'avant.

Dans ce contexte, j'aimerais attirer l'attention sur le fait que les Pays-Bas ont pris quelques mesures à Vienne en octobre l'an dernier. Quand les négociateurs à Vienne se sont mis d'accord sur une définition de l'artillerie, les Pays-Bas ont décidé de fournir volontairement aux participants des informations informelles sur les dotations en artillerie des Pays-Bas dans la zone d'application.

Notre initiative a été bien acceptée, de façon générale, c'est la raison pour laquelle je proposerais que tous les pays participants devraient accepter de fournir en cours de négociations, sur une base volontaire et informelle, toutes les informations pertinentes concernant leur dotation nationale pour ce qui est de l'équipement limité de par le Traité.

Cela pourrait s'appliquer à l'artillerie pour commencer. Une fois que les définitions seront acceptées, cela pourrait être étendu à d'autres catégories de sujets limités. Dans ce cadre, un groupe croissant de pays, sur une base informelle, donnerait des informations progressivement sur leur dotation et nous pourrions ainsi mieux comprendre la structure et le nombre des forces armées présentes en Europe mais surtout nous acquéreriens ainsi une expérience très valable et nous pourrions ainsi ouvrir la voie pour l'échange formel de données qui aura lieu après la signature du Traité. A mon avis, cela serait un élément important pour garantir l'application souple et immédiate du Traité.